



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Bron

ZAC Parilly

Ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sur la base de l'évaluation environnementale

Le projet d'aménagement est soumis à la procédure d'évaluation environnementale, en application de l'article R122-2 du code de l'environnement.

Une procédure de participation du public par voie électronique, conformément aux dispositions prévues par l'article L 123-19 du code de l'environnement, est nécessaire suite à l'étude d'impact, dans la perspective de l'approbation de la modification du dossier de création de la ZAC (zone d'aménagement concerté) Parilly à Bron.

Le Conseil métropolitain (séance du 12 décembre 2022, délibération n° 2022-1438), puis la Commission Permanente de de la Métropole de Lyon (séance du 27 mai 2024, délibération n° CP-2024-3383 du 27 mai 2024) ont approuvé l'ouverture et les modalités de la participation du public requises dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale du projet d'aménagement en vue de l'approbation de la modification du dossier de création de la ZAC.

Un dossier sera mis à disposition du public par voie électronique.

Il comportera notamment le bilan de la concertation préalable, l'étude d'impact, l'avis rendu par l'autorité environnementale.

Ce dossier sera mis en ligne sur le site internet de la Métropole de Lyon, **pendant 30 jours du 17 juin au 16 juillet 2024** : <https://www.grandlyon.com/actions/participation-du-public.html>

Ce dossier sera aussi mis à disposition du public aux 3 emplacements suivants : à la mairie de Bron, à la Maison de projet Espace Parilly à Bron et à l'Hôtel de Métropole, aux horaires habituels d'ouverture (susceptibles d'être modifiés pendant les vacances scolaires).

Les observations, propositions et demandes d'informations pourront être déposées sur la boîte mail suivante : concertation.bronparilly@grandlyon.com

Il est possible d'écrire directement au Président de la Métropole.

La Métropole de Lyon a saisi la Ville de Bron le 12 octobre 2023 pour avis sur l'étude d'impact du projet de dossier modificatif de création de la ZAC. La Ville de Bron n'a pas émis d'avis.

L'autorité environnementale, saisie le 31 octobre 2023 aussi pour avis, a rendu son avis le 28 décembre 2023.

Par ailleurs, les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Pierre MALANDRIN, chef de projets à la Métropole de Lyon, à l'adresse suivante : Hôtel de Métropole de Lyon, Délégation urbanisme et mobilités, Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

La synthèse de la mise à disposition de l'étude d'impact et la prise en compte des observations et propositions sera présentée, pour approbation, au Conseil de la Métropole, au cours de la même séance que celle modifiant, le cas échéant, la création de la ZAC.